

Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Olivier Coste, acceptée par le Conseil municipal le 29 septembre 1998, intitulée: «Clarté, lisibilité, efficacité».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater la Direction des systèmes d'information et les Services financiers afin de présenter, pour et depuis le prochain exercice financier, des documents:

- offrant une meilleure lisibilité pour les «profanes»;
- mettant en évidence les sommes intangibles et celles qui sont mobiles;
- utilisant des caractères différents pour les titres des rubriques et les totaux intermédiaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après avoir écouté les doléances du motionnaire, nous avons conclu que le type et l'étendue des demandes sont quasi infinis et qu'ils ne peuvent qu'être difficilement suivis (en temps et en créativité) par les possibilités restreintes de présentation et d'impression des documents financiers traditionnels. Ces constats nous ont permis de partir sur une voie permettant une plus grande souplesse d'adaptation des demandes et une plus grande autonomie des demandeurs par rapport aux services compétents de l'administration.

La voie ainsi choisie et offerte à l'ensemble des commissaires du Conseil municipal consiste à leur mettre à disposition sur un support informatique privilégié¹ l'ensemble des nouveaux documents financiers et statistiques qui sont actuellement publiés sur un support papier.

Cette mise à disposition consiste à offrir les possibilités modernes de consultation, de recherches, voire de tris qu'offre l'informatique afin que le «façonnage» de l'information puisse se faire à la discrétion de chaque conseiller.

Nous avons déjà commencé à traduire les documents papiers en documents «Acrobat reader»² et placés ceux-ci au sein de l'Intranet du Conseil municipal. Notre volonté étant, à l'avenir, de systématiquement et immédiatement convertir dans le format susmentionné les documents suivants:

¹ IntraCM

² Format universel pdf

1. Comptes rendus budgétaires
2. Projet de budget
3. Budget
4. Rapport à l'appui des comptes
5. Rapport à l'appui du projet de budget
6. Programme financier quadriennal
7. Statistiques budgétaires

Il est bien entendu qu'au gré des possibilités et des demandes nous allons étendre cette façon de faire à d'autres éventuels documents financiers.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

Le 7 mars 2001.